

Compte-rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2014

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-sept juin deux mille quatorze (27 juin 2014), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi deux juillet deux mille quatorze (2 juillet 2014), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Monsieur Dominique BACHELLERIE, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU

Etaient absents excusés : Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

1 – Intervention du comité des fêtes

Madame la Présidente du comité des fêtes, accompagnée de la trésorière de cette association, a souhaité intervenir devant le conseil municipal pour tirer un premier bilan du fonctionnement du comité, créé fin 2013 - début 2014.

De manière globale, les participations aux manifestations apparaissent satisfaisantes.

Néanmoins, Madame la Présidente rapporte les attentes du bureau du comité :

- Remplacement de la porte du local mis à disposition par la municipalité, après des demandes répétées à ce sujet ;
- Accompagnement technique sur l'organisation des manifestations, en particulier s'agissant des raccordements électriques (puissance sollicitée de 36KVA par exemple pour le concert programmé les 19 et 20 juillet 2014 mais délais de réponse trop long contraignant le comité à opter pour un compteur de chantier) ;
- Etablissement d'arrêtés municipaux pour fermer les voies à la circulation lorsque nécessaire.

Madame la Présidente ajoute que le comité est favorable à un échange et un partage avec la municipalité des rôles sur les manifestations car le dynamisme est présent ; cependant, cela ne doit pas se réaliser au détriment de l'autonomie du comité, ni à celui de l'équilibre financier de l'association. Pour la fête des voisins, notamment, l'apéritif offert par la municipalité est venu se confronter à la buvette mise en place par le comité, ce qui a engendré une perte de recettes eu égard au bénéfice attendu.

Monsieur le Maire remercie Mesdames la Présidente et la Trésorière du comité des fêtes pour cet échange. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a la volonté d'accompagner cette nouvelle association et évoque les contraintes administratives et financières d'une municipalité. C'est le cas pour le devis sollicité auprès d'EDF, pour un abonnement à 36KVA, qui est parvenu tardivement et qui s'élève à 570€/an. Concernant la fête des voisins et la question de la « concurrence » entre l'apéritif offert par la mairie et la buvette, il y a sans doute eu mésentente puisque Monsieur le Maire avait cru comprendre que le principe de la manifestation demeurait l'organisation d'une auberge espagnole.

Monsieur le Maire remercie Mesdames la Présidente et la Trésorière du comité des fêtes qui se retirent.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le remplacement, dans les meilleurs délais, de la porte du local mis à disposition du comité des fêtes ;

REPORTE la décision relative au renforcement électrique à, d'une part, un examen préalable de solutions alternatives (compteurs de chantier ponctuels, augmentation de puissance ponctuelle à demander auprès d'EDF...) et, d'autre part, à l'analyse, en temps voulu, des besoins réels et permanents du comité des fêtes concernant les manifestations pérennes.

2 – Rythmes scolaires

Monsieur Philippe SOULEAU rappelle la manière dont ont été conçus les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour le RPI Moncaut-Montagnac.

Une première réunion avec l'ensemble des parents d'élèves a été organisée début avril. A la suite, un comité de pilotage (COFIL) s'est constitué autour d'une conseillère technique de la Ligue de l'Enseignement. Le 1^{er} COFIL s'est concentré à définir les objectifs et la méthode générale. Le 2^{ème} s'est axé sur le sujet de la garderie et de la sécurité. Un conseil d'école est intervenu en suivant à la mi-juin pour présenter l'organisation envisagée. Un dernier COFIL est prévu le 3 juillet 2014.

Monsieur Philippe SOULEAU explique que les activités se répartissent sur les lundi, mardi et jeudi. Quatre activités par jour sont programmées dont un accueil périscolaire modulable durant lequel il est proposé que les parents puissent venir récupérer leurs enfants. Monsieur Philippe SOULEAU donne lecture du règlement intérieur.

Il est suggéré d'apporter les modifications suivantes :

- Article 2 : ajouter la phrase suivante « Le taux d'encadrement n'est pas réglementé pour l'accueil périscolaire modulable » ;
- Article 4 : remplacer la phrase « modification des groupes chaque trimestre » par « modification des groupes chaque cycle » ;
- Article 6-3 : ajouter que toute sortie d'enfants de l'école est interdite durant le temps de stationnement du bus scolaire.

Monsieur Philippe SOULEAU fait état des réponses aux questionnaires transmis aux parents. Ce qu'il faut retenir principalement :

- Sur l'ensemble du RPI, 99 enfants seraient intéressés par les activités proposées.
- Concernant la récupération des enfants par les parents le mercredi après l'école, 59 enfants peuvent être récupérés par leurs parents sans difficultés, 20 pourraient l'être à condition de repousser l'horaire (garderie à mettre en place), 27 rencontreraient en revanche des difficultés pour être récupérés par leurs parents. Avec les fratreries, c'est donc environ une vingtaine de familles sur Moncaut et sur Montagnac qui seraient gênés par cette réforme.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le règlement de l'école avec les modifications apportées ci-dessus ;

DECIDE de mettre en place une garderie le mercredi de 11h50 à 12h45 afin de permettre à un maximum de parents de pouvoir venir récupérer leurs enfants ;

PROPOSE que Monsieur le Maire puisse recevoir les parents qui, malgré ces adaptations d'horaires, rencontreraient encore des difficultés le mercredi pour récupérer leurs enfants.

3 – Présentation du 1^{er} magazine municipal du mandat

Monsieur Philippe SOULEAU présente la mise en page du magazine municipal du 1^{er} semestre 2014. Il est proposé que soient ajoutés un article sur la propreté du site de Point d'Apport Volontaire et un article sur la mise en place d'une activité multisports à destination des enfants âgés de 7-8 ans et proposée par Monsieur Olivier LAMOUREUX au travers de l'association Récréagym.

Messieurs SOULEAU et LAMOUREUX précisent aux membres du conseil municipal, qu'à la demande de Monsieur le Maire, ils ont reçu Monsieur PIERRE, demeurant à Moncaut et s'étant proposé pour réaliser le site internet de la commune. Une nouvelle rencontre est programmée à la rentrée, après transmission de propositions par Monsieur PIERRE, afin d'envisager la création de ce site pour la fin d'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte des informations données ci-dessus.

4 – Déclaration de changement de situation

Monsieur le Maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal, il avait informé le conseil de la réception en mairie d'un courrier sollicitant la déclaration de changement de situation, par le biais du formulaire S111 de la CPAM, de l'ensemble des élus.

Renseignement pris, il s'avère que tous les élus, qu'ils soient maires, adjoints ou conseillers doivent remplir le CERFA 11545*01 que Monsieur le Maire remet à chacun.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte des informations données ci-dessus.

5 – Acquisition du presbytère

Monsieur le Maire explique que la locataire actuelle du presbytère serait intéressée par l'acquisition du presbytère. La mise en vente initiale, lorsque la municipalité avait

envisagé l'aliénation du bâtiment, lors du dernier mandat, avait portée sur un prix de 140k €. C'est la proposition qu'a formulée Monsieur le Maire, mais la locataire a indiqué que ce montant était trop élevé. Monsieur le Maire lui a alors demandé de réaliser une contre-proposition qu'il espérait pouvoir présenter lors du conseil de ce jour. Seulement, aucune offre ne lui est parvenue pour l'instant.

Le conseil municipal, à l'unanimité

MANDATE Monsieur le Maire pour poursuivre les négociations.

6 – Questions diverses

Achat de matériel divers pour le personnel

Séverine (ATSEM) aurait besoin d'un ordinateur portable pour la garderie (impression de dessins, etc.).

Il serait souhaitable, par ailleurs, d'acheter des tuyaux pour le service technique.

En outre, Martine (ATSEM) a sollicité Monsieur le Maire pour pouvoir utiliser un nettoyeur-vapeur afin de laver les vitres avec plus d'efficacité.

Qui plus est, une piste est évoquée par Monsieur le Maire et Monsieur David BUTTIGNOL pour l'acquisition d'un véhicule pour Robert, pour un prix d'environ 2 000€.

Enfin, l'installation d'un robinet à poussoir serait appréciable à l'extérieur de la salle des fêtes pour éviter la surconsommation d'eau, ceci à condition que Robert (service technique) puisse continuer à pouvoir brancher les tuyaux d'arrosage à un robinet extérieur.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de l'acquisition d'un ordinateur portable, d'un nettoyeur-vapeur et de tuyaux ;
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ces achats ;
SOLLICITE, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire, un devis pour l'installation d'un robinet à poussoir à l'extérieur de la salle des fêtes, tout en permettant l'utilisation de robinet extérieur pour l'arrosage ;
CONFIRME l'acquisition du véhicule technique décidée lors du dernier conseil municipal.

Eglise de Fontarède

Une partie du mur du cimetière doit être consolidée au risque d'un effondrement partiel.

Ces travaux ont été en partie réalisés par certains conseillers municipaux lors d'une journée « corvée ». Monsieur le Maire propose d'achever cette action le samedi 19 juillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte de la date proposée par Monsieur le Maire pour l'achèvement des travaux du mur du cimetière.

Terrain multisports

Monsieur David BUTTIGNOL informe le Conseil qu'il a sollicité un devis auprès de la COLAS pour réhabiliter le terrain de tennis. L'entreprise propose de réaliser une couche de surface de 5cm d'épaisseur en enrobé. Le devis s'élève à 15 330€TTC.

Monsieur Olivier LAMOUROUX a demandé un devis à CASAL SPORT pour le matériel nécessaire à la transformation du terrain actuel en aire multisports (tennis, volley, badminton, basketball, handball, football). Le devis s'élève à un peu plus de 3 000€TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte de ces informations et propose de poursuivre la sollicitation de devis pour l'ensemble des travaux qui gravitent autour de l'école (sécurisation de la vitesse, aménagement de l'ancien appartement, hygiène de la cantine, raccordement à l'assainissement collectif, etc.) afin de déposer un dossier de demande de subvention global d'ici la fin d'année.

Abribus

Monsieur le Maire propose une visite sur place le samedi 5 juillet afin que chacun puisse donner son avis en connaissance de cause sur le projet établi par Monsieur Thierry PITTICO.

Le conseil municipal, à l'unanimité

PREND acte de la date proposée par Monsieur le Maire pour la visite de chantier de l'abribus.

Jardinières

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par des administrés du bourg pour la fourniture de deux jardinières à installer pour éviter un stationnement de véhicules gênant. Ces administrés s'engagent à acheter les fleurs, les y placer et entretenir ces jardinières.

Le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE l'achat des jardinières évoquées ci-dessus.

Salle des fêtes

Il s'avère qu'il existe un problème de vidange sous l'évier et que le frigo semble être à remplacer.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de la réparation dans les meilleurs délais de l'évier ;
SOLLICITE un devis pour l'achat d'un nouveau frigo.

Fin de la séance : 0h00